



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La violence a un impact sur la vie de millions de femmes à travers le monde. Elle touche l'ensemble des groupes socioéconomiques, quels que soient leurs niveaux d'instruction. Selon les données fournies par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 70 % des femmes dans le monde sont victimes de différentes formes de violence. En 2013, 1800 femmes ont perdu la vie des suites de la violence sexiste en Amérique latine. En République dominicaine, le problème est particulièrement grave. En effet, selon le Bureau de la condition de la femme auprès du Procureur général, entre 2005 et 2010, 1153 femmes ont été tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints. Toujours selon ce Bureau, sur une période de 9 mois en 2011, 174 femmes sont mortes victimes de la violence. L'éradication des féminicides en Amérique latine et dans les Caraïbes est un défi quotidien pour les citoyens et les gouvernements de la région, mais elle peut être réalisée sur le long terme avec l'élimination de certains facteurs culturels, des préjugés et des inégalités de pouvoir qui les sous-tendent.

La mise en œuvre de politiques de prévention à court et moyen terme est une première étape essentielle pour réduire durablement le nombre de crimes de ce type. Ces politiques devraient prévoir des réformes juridiques qui érigent en infractions pénales les actes de violence, mais aussi sensibiliser les auteurs sur leurs actions pour assurer leur réinsertion dans la société. En République dominicaine, la loi n° 24-97 relative à la protection de la femme résulte de la réforme du Code pénal de janvier 1997, car jusqu'à cette date, ce code ne prévoyait pas de sanctions pour la violence contre les femmes. La réforme comporte un amendement qui prévoit des mécanismes permettant aux agresseurs d'obtenir de l'aide. Malgré ce progrès, la Procureure générale adjointe pour la condition de la femme de la République dominicaine, Roxana Reyes, indique que 80 % des femmes dominicaines qui sont décédées victimes de violence sexiste en 2013 ne s'étaient pas plaintes précédemment de leurs agresseurs. Néanmoins, l'information encourageante, c'est que les actes de violence extrême à caractère sexiste dont les femmes sont victimes ont diminué de 33 % en 2013. Un plan progressif a été mis en place pour la mise en œuvre conjointe de partenariats stratégiques avec le système des Nations Unies et des organisations internationales et non gouvernementales locales pour faire fonctionner un service efficace assurant la sécurité des femmes victimes et leurs enfants. La diminution de la violence contre les femmes a été possible grâce à la réception de 50 000 plaintes en 2013, ce qui signifie que les partenariats avaient facilité une réaction plus rapide pour sauver des vies. Plus récemment, la Procureure générale adjointe a porté son attention sur l'industrie de la musique urbaine, appelant à instaurer une culture où les paroles des chansons n'agressent pas les femmes et aident l'éradication de cette forme de violence. Nous devons responsabiliser tous ceux qui se rendent coupables d'infractions à l'encontre les femmes ; cela inclut les musiciens qui ont un fort impact sur la société.

Les progrès que l'on attend de la réforme juridique doivent inclure l'attention portée aux victimes ainsi bien qu'aux agresseurs. Le gouvernement de la République dominicaine a pris conscience de ce besoin et a introduit plusieurs mesures visant à offrir une assistance aux victimes et à sensibiliser les personnes sur l'égalité des sexes. Il s'agit, notamment, de la signature le 2 octobre 2014, entre le Ministère de la condition de la femme et l'Association des enseignants dominicains, d'un accord pour mettre en place des mécanismes inter-institutions pour réformer

les programmes. Cet accord prévoit des modules de formation pour les deux sexes sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes. Il prévoit également une formation pour les membres des organes nationaux et municipaux de la profession enseignante en République dominicaine sur un large éventail de questions allant de la violence sexiste aux droits des femmes en matière de procréation. En outre, le Bureau national pour les victimes d'abus sexuels, de la violence domestique et sexiste apporte un appui supplémentaire. Ce Bureau, qui fonctionne en partenariat avec le Bureau du Procureur général, comprend différentes unités d'aide intégrée qui offrent une assistance médicale, juridique et psychologique gratuite.

L'éradication de la violence contre les femmes est une priorité pour la République dominicaine. Afin de répondre aux aspirations du Programme de développement pour l'après 2015, adopté récemment, il est impératif que nous mettions en œuvre des politiques qui garantissent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le long terme dans la société. Les objectifs en matière d'égalité des sexes doivent aller de pair avec des politiques qui favorisent l'accès à l'éducation et au marché du travail, l'égalité des chances sur le plan économique ainsi que la pleine participation politique des femmes dans la société. Reconnaissant ce besoin de développement, la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement et la Fundación Global Democracia y Desarrollo se consacrent à la promotion de la recherche ayant pour but de maintenir ces questions dans les programmes publics. La récente publication par ces deux fondations d'un document intitulé : « La condition de la femme : études et réflexions en République dominicaine et en Amérique latine », en partenariat avec l'Observatoire politique dominicain témoigne de cet engagement.

Cette publication relève que la République dominicaine a fait de grands progrès en matière d'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, en 2011, la proportion hommes-femmes inscrits dans l'enseignement supérieur penchait en faveur des femmes avec un ratio de 100:172. Cependant, si les femmes s'inscrivent en plus grand nombre que les hommes dans le système éducatif et poursuivent des études plus longues, elles n'obtiennent pas forcément plus d'emplois ou de meilleurs postes.

Le pourcentage de femmes dans les emplois rémunérés dans le secteur non agricole a progressé légèrement, passant de 38,6 % en 2000 à 41,2 % en 2011. Ce niveau de participation des femmes dans la population active reste inférieur à la moyenne de 44% environ en 2011 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le niveau de scolarité plus élevé des femmes dominicaines ne se traduit pas forcément par l'accès à un plus grand nombre d'emplois et à des emplois de meilleure qualité. Nous devons élargir et renforcer les programmes et initiatives qui permettent aux femmes de maîtriser leur propre développement socioéconomique. Cela aidera les femmes à générer leur propre revenu et d'être productives dans la société.

La Fondation mondiale pour la démocratie et le développement et la Fundación Global Democracia y Desarrollo répondent à ce besoin à travers l'un de leurs programmes, ReCreate, qui offre aux femmes dominicaines des ateliers d'art utilisant des matériaux recyclés. Ces ateliers les aident à développer de nouvelles capacités, découvrir leurs talents créatifs, renforcer l'estime de soi, créer leurs propres petites entreprises et apprendre davantage sur la durabilité. Plus de 2 000

personnes ont suivi ce programme depuis 2012, notamment auprès des groupes locaux de femmes, des écoles et des organisations non gouvernementales. En 2014, en partenariat avec 11 établissements différents, le programme ReCreate a créé 85 ateliers dans plus d'une dizaine de villes à travers le pays. Les ateliers ont un effet thérapeutique. Ils renforcent le sentiment de valeur personnelle et le sens d'appartenance à une communauté et jettent les bases de l'autonomie des femmes et leur participation active dans l'économie locale.

L'accroissement de la participation des femmes en politique est l'une des exigences constantes du mouvement pour les droits des femmes en République dominicaine. L'étude AmericasBarometer a montré que l'opinion publique nationale vis-à-vis de l'engagement politique des femmes est loin d'être favorable à leur participation active ou à leurs résultats. Il faut que cela change. L'Observatoire politique dominicain souligne qu'entre 1970 et 1998, la moyenne de la représentation des femmes dans les mairies de la République dominicaine atteignait à peine 2,50 %. En 2006, les chiffres régionaux ont progressé. En effet, 17 municipalités sur 151 (11,26 %) étaient dirigées par des femmes : c'est le chiffre le plus élevé réalisé à ce jour. Malheureusement, ce pourcentage a chuté à 7,74 % en 2010, avec seulement 12 femmes maire élues. En ce qui concerne les organes législatifs, Luciana Mermet, la Représentante résidente adjointe du Programme des Nations Unies pour le développement en République dominicaine, a indiqué que les femmes dominicaines ne représentaient que 20 % du nombre total des législateurs dans ce pays (alors que la moyenne mondiale est de 21 %). Le plus grand défi à la parité des sexes est de promouvoir l'enseignement de qualité dans la politique publique, aussi bien au niveau gouvernemental que municipal. Cette action doit être fondée sur la formation et la formation continue des bases partisans et des mouvements politiques.

La Fondation mondiale pour la démocratie et le développement et la Fundación Global Democracia y Desarrollo estiment que la violence sexiste est l'un des obstacles majeurs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et donc au développement socioéconomique durable du pays. Le cadre juridique et les structures existants doivent être complétés par des actions quotidiennes aux niveaux communal et national où les aspects sociaux, psychologiques et culturels de l'inégalité des sexes et de la violence sexiste sont abordés et traités, par l'éducation, les groupes d'entraide et d'autres actions mises en œuvre dans les secteurs public, privé et non-gouvernemental, au profit des femmes et des hommes. Ce paradigme de développement peut jouer un rôle clé dans la réussite de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015 à condition qu'il soit intégré aux principes de durabilité de l'environnement (à l'instar des ateliers ReCreate).

La présente déclaration est appuyée par la Fundación Global Democracia y Desarrollo et la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement.